

INSTITUT DE FORMATION SUPERIEURE DES CADRES DIRIGEANTS

Paris, le 24 mai 2013

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Pour la quatrième édition consécutive, **l'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants** de la FEHAP lance son **Appel à projet des Prix et Bourses de recherche**.

Le jury de cet **Appel à projet des Prix et Bourses de recherche 2013** se propose de sélectionner les meilleurs travaux de recherche qui lui seront adressés sur les thématiques suivantes :

- ***l' (les) identité(s) du secteur Privé Non Lucratif,***
- ***la gouvernance du secteur Privé Non Lucratif,***
- ***la relation à la personne et les modèles d'accompagnement dans les établissements du secteur Privé Non Lucratif,***
- ***la notion de projet, sous toutes ses formes : associatif, d'établissement, de soin, de vie (personnelle, individualisé) dans les établissements du secteur Privé Non Lucratif,***
- ***le Privé Non Lucratif au prisme du territoire : réseaux, maillages et missions, communautés de pratiques et innovations, spécificités du Privé Non Lucratif dans ses contextes de déploiement territorial.***

Cet appel, émis chaque année depuis quatre ans, récompense deux types de travaux :

- **le Prix de recherche** (1500€) récompense un travail de recherche en sciences humaines, en sciences de la société, sciences de gestion ou en santé publique, réalisé durant l'année universitaire en cours ; ou encore, un doctorat de troisième cycle universitaire en sciences humaines, en sciences de la société, sciences de gestion ou en santé publique, ayant été soutenu au plus tard en décembre de l'année calendaire précédente,

- **les Bourses de recherche** (3000€) soutiennent un projet de recherche en sciences humaines, en sciences de la société, sciences de gestion ou en santé publique ; ou encore, un(e) candidat(e) inscrit(e) pour l'année universitaire 2012-2013 en doctorat de troisième cycle universitaire en sciences humaines, en sciences de la société, sciences de gestion ou en santé publique.

Le détail des conditions de soumission est indiqué dans **le dossier adressé en pièce jointe**.

Les travaux récompensés sont chaque année publiés et mis à disposition de l'ensemble des adhérents de la FEHAP. Celle-ci a particulièrement à cœur de vulgariser le savoir scientifique disponible au service de ses établissements, autant que de soutenir l'effort de recherche des professionnels de ces mêmes établissements engagés dans un travail de recherche, y compris appliquée.

Nous vous invitons en conséquence à diffuser le plus largement possible cet appel à projets à vos collaborateurs et réseaux professionnels et scientifiques, pour leur permettre de voir leur travail récompensé, puis leurs apports scientifiques largement diffusés.

Nous vous transmettrons prochainement une affiche à déposer dans tout lieu propice à susciter l'intérêt de ces différents publics pour cet appel à projet.

Bien cordialement vôtre,



Cédric Routier,

Professeur Associé,

pour l'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants